



Aurignac, le 13 mars 2009

Monsieur le Président  
de la Communauté de Communes  
du Canton d'Aurignac

A

Madame... Josiane... TESSER.....

**OBJET :** Réunion du Conseil Communautaire.

Madame,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **jeudi 19 mars à 20 h 30** dans les locaux de la CCCA.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Compte administratif 2008,
- Délibération pour la création d'un emploi de Maître Nageur Sauveteur (BEESAN) et d'un Maître Nageur Adjoint (BNSSA),
- Délibération règlement intérieur du personnel 2009,
- Délibération gratification stagiaire,
- Délibération loyer OTCA,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président,

Jean-Luc GUILHOT

**PS :** La législation le permettant désormais, il vous sera demandé le 19 mars si vous accepteriez que les prochaines convocations du Conseil Communautaire vous soient transmises par courrier électronique.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DU 19 MARS 2009

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

Alan : Jean-Luc GUILHOT  
Progreso DELGADO  
Ludovic BOURGOIS  
Jean-Luc SOUDAIS

Aulon : Michel FITTE  
Roger FAURE  
Marie-Luce GASPIN

Aurignac : Jean-Michel LOSEGO  
Claude SOULA  
Daniel BERNADETS  
Nicole CISTAC  
Daniel CAZENAVE (délégué suppléant remplaçant François ESQUERRE)  
Jean-Pierre VALLIERE  
Bernard DREHER  
Pascal ESPAGNE (délégué suppléant remplaçant Jean-Marc VIGUIE)  
Nicole SAMOUEILLAN

Bachas : Marcel BERGES  
Thierry VIGNEAUX

Benque : Jean-Claude LASSERRE

Boussan : Patrick BOUBE  
Marie-Jo LABAT

Bouzin : Anne-Marie BELLAN (déléguée suppléante remplaçant Alain PASSAMENT)  
Olivier BOYER

Cassagnabère-  
Tournas : Bernard DISCORS  
Jean-Pierre JOUFFREAU  
Joël MARIBON-FERRET

Cazeneuve-  
Montaut : Robert BLANC  
(Suite à la démission de Michel CABE, le nouveau délégué à la CCCA n'est pas encore connu)

Eoux : Pas de délégués

Esparron : André MASSARIN

Latoue : Jacques FERAUT  
Pierre BOSCH

Serge LABEDA  
Christian SAUX

Montoulieu  
Saint-Bernard : Camille SORS  
Jean-Pierre JAQUEMART

Peyrissas : pas de délégués

Peyrouzet : Philippe LAGRANGE  
Michel SIGU

Saint-André : André FORT (délégué suppléant représentant Jean de GALARD)  
Eliane RAULET

Saint-Elix  
Séglan : Danielle ADER  
Jean-Michel SUSPENE

Samouillan : Michel CHRETIEN

Terrebasse : Régine GESTAS (déléguée suppléante représentant Francis  
DIGNAT)  
Thomas FAURE

**Etaient absents excusés :**

Aulon : Georges BRANGE

Aurignac : Pierre MARQUOIS

Cassagnabère-  
Tournas : Danielle LUTHRINGER

Eoux : Monique REY

**Etaient absents :**

Benque : Arnaud LANDEMAINE

Eoux : Didier BARTHE

Esparron : Jean-Claude LAJOUS

Peyrissas : Didier FRECHOU  
Marilyne VINSONNEAU

Samouillan : Jean MAURUC

Présents : 43  
Absents excusés : 4  
Absents : 6  
**TOTAL :** 53 délégués

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Marcel BERGES est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 02 février dernier est approuvé à l'unanimité.

### **Compte administratif général 2008 :**

Mademoiselle ALABRO, Trésorier Municipal, fait lecture du compte administratif 2008 quia été préalablement transmis aux délégués.

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 1 738 144,07 € pour un prévisionnel de 1 895 696 €  
Recettes : 1 875 348,59 € pour un prévisionnel de 1 895 696 €

#### **Investissement :**

Dépenses : 1 128 118,67 € pour un prévisionnel de 1 433 988 €  
Recettes : 943 977,77 e pour un prévisionnel de 1 433 988 €

Le résultat global à la clôture est de 70 372,62 €, chiffre qu'il faudra reporter sur la délibération d'affectation des résultats.

Le compte administratif 2008 est mis au vote.  
Comme il se doit, Monsieur le Président quitte la salle.  
Il reste donc 42 votants. Le vote se fait à main levée.

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstentions : 1

Le compte administratif 2008 est adopté avec 41 voix favorables.

Monsieur le Président rejoint l'Assemblée et demande le vote de la délibération d'affectation des résutats auquel il participe (il y donc 43 votants) :

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstentions : 0

La délibération d'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

### **Compte administratif portage de repas 2008 :**

Mademoiselle ALABRO fait maintenant lecture du compte administratif 2008 du portage de repas.

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 82 719,59 € pour un prévisionnel de 95 612 €  
Recettes : 91 768,48 € pour un prévisionnel de 95 612 €

#### **Investissement :**

Dépenses : 9 115,79 € pour un prévisionnel de 9 116 €  
Recettes : 9 115,79 € pour un prévisionnel de 17 709 €

Il est précisé que le budget principal de la collectivité a du verser une subvention d'exploitation à hauteur de 51 013 € afin de combler le déficit du service de portage de repas.

Le résultat global de clôture s'élève à 9 048,89 €, chiffre qu'il faudra reporter sur la délibération d'affectation des résultats. Ce chiffre concerne uniquement la section de fonctionnement car il n'y a pas eu de besoin en investissement en 2008.

Monsieur le Président quitte la salle pour le vote.  
Il reste donc 42 votants.

Pour : 40  
Contre : 0  
Abstentions : 2

Le vote du compte administratif du portage de repas est adopté avec 40 voix favorables.

Monsieur le Président rejoint la salle et demande le vote de la délibération d'affectation des résultats, auquel il participe (il y a donc 43 votants) :

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstentions : 1

La délibération d'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

### **Création du poste de MNS et de MNS adjoint :**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire, comme chaque année, de procéder à la création des postes de Maître Nageur Sauveteur (titulaire du BEESAN) et de Maître Nageur Sauveteur Adjoint (titulaire du BNSSA).

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Règlement Intérieur du Personnel 2009 :**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Règlement Intérieur du Personnel 2009 a été validé par le Comité Technique Paritaire en sa séance du 24 février 2009. Il revient maintenant à l'Assemblée Générale de délibérer pour le valider à son tour.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Gratification stagiaire :**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une élève du Lycée Professionnel Norbert Cateret a effectué un stage à la CCCA, du 12 janvier au 06 février 2009, dans le cadre de son Baccalauréat et donc, non rémunéré. Devant le sérieux et la motivation dont elle a fait preuve, il a été proposé de lui attribuer une gratification d'un montant de 500 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Loyer OTCA :**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'Office de Tourisme Intercommunal change de statut et de local. Un nouveau local a été trouvé, non loin de l'ancien. Il est proposé un loyer de 150 € mensuels du 1<sup>er</sup> février au 30 septembre 2009 (établi par convention), puis un loyer de 200 € à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 (établissement d'un contrat de bail).

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

L'ensemble des délégués est informé de la possibilité, désormais rendue légale, de transmettre les convocations au Bureau et à l'Assemblée Générale par voie électronique (mail).

Personne ne s'y opposant, il est donc décidé de procéder ainsi à compter de ce jour. Les délégués qui ne possèdent pas d'adresse mail ou ne souhaitent pas la transmettre continueront de recevoir leurs convocations par courrier.

Monsieur le Président informe les délégués que la prochaine Assemblée Générale qui verra le vote du budget, se tiendra le 30 mars prochain.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.***

\*\*\*\*\*